



REGLEMENT TRAIL'O 2026

1. Caractéristique de la course

- 1.1** Le Trail 'Orientation est une épreuve de course nature et/ou semi-urbaine d'orientation de 2h à 3h suivant les distances choisies par les participants (Athlètes et familles) et en autonomie complète, basée sur une course au score qui se pratique par équipe de 2 sans assistance. Les mineurs peuvent prendre part à la course, toutefois une équipe ne pourra pas être constituée de moins de 18 ans.
- 1.2** L'ensemble de l'épreuve est chronométré électroniquement avec le système Sportident. L'épreuve est caractérisée par des points de contrôle (les balises). Le classement s'établit au nombre de points. En cas d'égalité, le temps de course départagera les équipes ou les participants.

2. Le déroulement de la course et son règlement

- 2.1** Accueil des participants dès 8h30 le retrait des dossards et pour une présentation de l'épreuve. Avant chaque départ lors du briefing, seront précisés les points suivants : rappel des consignes de sécurité durant l'épreuve, trame de l'épreuve et commentaires.
- 2.2** Les départs des formules se feront en masse à 9h30 (18km), à 10h (10km) et 10h30 (5km).

L'épreuve TRAIL'O 18 : Vous avez 3 heures

L'épreuve TRAIL'O 18 : après un départ en masse pour la prise de carte vous repérez les balises sur la carte, vous les pointez dans l'ordre que vous voulez.

Niveau de difficulté : **Orange/Violet = Orienteurs et coureurs confirmés**

Le temps et l'arrivée : Les membres de l'équipe doivent toujours se déplacer et franchir l'arrivée ensemble.

Fin de l'épreuve TRAIL'O 18 à 12H30 au-delà une pénalité de 2 points par tranche de 1 minutes entamée sera appliquée.

Les épreuves TRAIL'O 10 : Vous avez 2 heures 30

L'épreuve TRAIL'O 10 : après un départ en masse pour la prise de carte vous repérez les balises sur la carte, vous les pointez dans l'ordre que vous voulez.

Niveau de difficulté : **Orange = Orienteurs et coureurs pratiquants et/ou confirmés**

Le temps et l'arrivée : Les membres de l'équipe doivent toujours se déplacer et franchir l'arrivée ensemble.

Fin de l'épreuve TRAIL'O 10 à 12H30 au-delà une pénalité de 2 points par tranche de 1 minutes entamée sera appliquée.

Les épreuves TRAIL'O 5 : Vous avez 2 heures

L'épreuve TRAIL'O 5 : Départ à partir de 10h pour la prise de carte vous repérez les balises sur la carte, vous les pointez dans l'ordre que vous voulez.

Niveau de difficulté : **Bleu = Débutants marcheurs et/ou coureurs**

Le temps et l'arrivée : Les membres de l'équipe doivent toujours se déplacer et franchir l'arrivée ensemble.

Fin de l'épreuve TRAIL'O 5 à 12H30 Pas de pénalité appliquée.

2.5 Les équipes ne doivent pas se séparer durant toute l'épreuve. L'épreuve se déroule en autonomie.

2.6 Code de la route : Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, les obligations du code de la route s'imposent aux concurrents qui doivent s'y soumettre. Les routes interdites sont symbolisées par des croix rouges sur la carte. L'utilisation de celles-ci entraîne la mise hors course de l'équipe.

2.7 L'organisation ne peut être tenue responsable de tout incident matériel des concurrents.

2.8 Tout abandon d'un équipier est définitif et entraîne automatiquement la mise hors course de l'équipe. L'équipe qui abandonne doit prévenir immédiatement l'organisation par téléphone. Le numéro sécurité sera donné sur la feuille de consignes de course à l'accueil, le téléphone de l'équipe doit être allumé pendant toute la durée de la course, pensez à le charger avant la course.

2.9 Réserve : L'organisation se réserve le droit de toute modification ou annulation en fonction des conditions météorologiques (vigilance orange) ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

Toute équipe ou participant non conforme au règlement ne pourra prendre le départ qu'après régularisation de sa situation. Le temps perdu sur l'heure de départ théorique ne sera pas décompté. Ou l'équipe pourra effectuer le parcours inférieur.

3. Causes principales de pénalités et disqualifications

Toute situation en désaccord avec le présent règlement entraîne la mise hors course immédiate. Non-respect des recommandations et consignes de course délivrées par les commissaires de course ou les forces de l'ordre (zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté...) entraîne la mise hors course immédiate.

La participation à la course implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

4. Le matériel

Chaque équipe doit se munir du matériel nécessaire à la bonne pratique de l'épreuve.

Le matériel obligatoire est le suivant :

Par équipe : 1 boussole, crayon, 1 montre, 1 couverture de survie, accessoires de premiers secours, 1 téléphone portable chargé et ouvert (fournir le numéro lors de l'inscription).

Par équipier : tenue adaptée aux conditions météorologique, ravitaillement liquide et solide (barres céréales...), 1 sifflet.

Conseillé : vêtement de pluie, guêtres (passage de végétation basse) jambes couvertes.

L'organisateur met en prêt le jour de l'épreuve et par équipe une puce électronique « SPORTIDENT » en échange d'un chèque de caution ou d'une pièce d'identité, en cas de perte ou de casse la puce vous sera facturée 50€ ou le montant des réparations.
Sauf les licenciés FFCO qui utiliseront leur puce et fourniront le n° lors de l'inscription

5. La sécurité

La sécurité active du Trail 'O sera assurée par :

Un responsable sécurité / infirmier ou une équipe de secouriste

Des points de passage obligatoires.

En cas d'accident, un concurrent doit toujours rester avec le blessé en attendant les secours. L'équipier est responsable de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Un numéro d'appel d'urgence vous sera communiqué avant le départ.

6. Les classements

Il y aura un classement général, pour chaque épreuve. Suivant un nombre de points attribués par balises poinçonnées et un chronométrage est établi en heures, minutes, secondes.

Les concurrents mineurs doivent fournir une autorisation parentale lors de l'inscription.

7. Assurance, certificat médicaux- inscription - forfait

7.1 Assurance et certificat médicaux

Le montant de l'inscription ne comprend pas l'assurance « responsabilité civile individuelle » et l'assurance « individuelle incident » (en cas de dommages causés à soi-même). Chaque concurrent doit donc avoir une assurance responsabilité civile.

Chaque concurrent devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course d'orientation en compétition, daté de moins de 1 an au jour de l'épreuve ou d'une licence soit de la fédération Française de course d'orientation FFCO, de la fédération des raids multisports de nature la FRMN, de la fédération Française d'Athlétisme FFA et Fédération de Triathlon FF Tri. Ou avoir rempli le questionnaire de santé

7.2 Inscription

Le montant de l'inscription

Avant le 28/08/2026

- 12€ /pers pour le TRAIL'O 18, 10€/pers pour le TRAIL'O 10 et 8€/pers pour le TRAIL'O 5

A partir du 29/08/2026

- 15€ /pers pour le TRAIL'O 18, 13€/pers pour le TRAIL'O 10 et 10€/pers pour le TRAIL'O 5

Pour les licenciés FFCO 5€

Gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un majeur

Envoi des copies des certificats médicaux ou de la licence (voir 6.1), autorisation parentale pour les mineurs, ainsi que le paiement sur le site :

trailorientation.adeorun.com/

Toute inscription sera validée à réception de tous les documents.

Toute inscription à la course implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

L'inscription comprend :

L'inscription au Trail'O

Les cartes IOF

Le chronométrage électronique

7.3. Forfait

Passé le 28/08/2026, aucun remboursement ne sera effectué.

8. Photos

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser toute vidéo ou photo prise lors de l'épreuve.

Je soussigné accepte le présent règlement.

Signature